



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions judiciaires et juridiques

Question écrite n° 6172

Texte de la question

M. Yves Verwaerde interroge M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la liberte d'etablissement des avocats dans la Communaute europeenne. Pourrait-il preciser la position du Gouvernement vis-a-vis du projet de directive europeenne sur le droit d'etablissement des avocats, presentement a l'etude au sein de la commission, plus particulierement de la direction generale III ? Par ailleurs, voudrait-il indiquer si le comite interministeriel pour les questions de cooperation economique europeenne (SGCI) a d'ores et deja emis un avis sur ce projet ? Enfin, etant donne l'importance de l'enjeu pour l'avenir de l'exercice de la profession d'avocat, ne serait-il pas opportun de consulter, sur ce point, l'association nationale des docteurs en droit (ANDD), seule association francaise habilee a la defense specifique du diplome de docteur en droit.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur un eventuel projet de directive europeenne relative a la liberte d'etablissement des avocats dans la Communaute. Des reflexions sur ce sujet sont actuellement engagees au sein de plusieurs directions generales de la commission europeenne et un document de travail a ete soumis a la consultation des experts des Etats-membres. On ne peut donc exclure la possibilite de l'adoption par la commission d'une proposition de texte sur la liberte d'etablissement des avocats mais sans avoir de certitude sur l'echeance. Les autorites francaises sont favorables au principe d'une directive sur la liberte d'etablissement des avocats et ont eu l'occasion de le faire savoir a la commission. La chancellerie a deja engage des discussions informelles avec les representants de la profession d'avocat et continuera de le faire des que les intentions de la commission seront mieux connues des autorites francaises.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6172

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3120

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1244